



# Le Journal du SIFA

Publication du Syndicat Interdépartemental des Finances d'Aquitaine qui regroupe les sections syndicales CFDT du MINEFI des départements 24-40-47 et 64.

Numéro 6  
Février 2004

## DES CHANGEMENTS DANS L'AIR

### La LOLF

Dans le cadre de la mise en place de la LOLF -nouvelle façon d'élaborer la Loi de Finance- les grandes lignes budgétaires du MINEFI sont découpées en «missions», elles-mêmes divisées en «programmes» et «actions».

Des discussions devraient être menées par Directions (CP, Douanes, DGI...) sur les actions et les programmes, puis par Directions locales sur les indicateurs et les objectifs.

Cette nouvelle arborescence permettra à terme d'évaluer le «prix de revient» d'un service, ce qu'il coûte, ce qu'il rapporte, de comparer les services entre eux et de faire les ajustements jugés nécessaires, notamment par le biais de la globalisation des crédits qui permettra de réduire localement les emplois au profit des moyens de fonctionnement.

Soyons vigilants pour que dans la course aux objectifs, nos supérieurs n'oublient pas des indicateurs qui, pour nous, sont primordiaux : le renseignement et l'accueil du public et les conditions de travail des agents !

### Le salaire au mérite

La réforme de la notation conduira, à terme, à modifier les déroulements de carrière en fonction du mérite : on voit là la volonté de sortir du système où l'ancienneté est privilégiée : gare à l'arbitraire !

### Des évolutions techniques qui ne seront pas sans conséquence

L'investissement dans les nouvelles technologies n'est pas présenté comme l'axe principal de la réforme du ministère, mais ce qui se passe actuellement dans les services des impôts et de la CP (rapprochement CDI/RECETTE aux Impôts, spécialisation des postes communal/ recouvrement au Trésor) nous apparaît bien comme une première étape qui prépare le terrain. Sans doute est-il plus noble de présenter les réformes actuelles comme «une réponse à l'attente des usagers» !

**COPERNIC**, ou la refonte des systèmes informatiques de la DGI et de la CP, représente un investissement étalé jusqu'en 2007 de plus d'1, 2 milliards d'euros.

On s'approche des 8 milliards de francs du rapport Bert Champsaur (mission 2003).

Une informatique commune et moderne, c'est une des revendications de la CFDT et qu'elle engendre des gains de productivité, c'est bien naturel. Elle permettra aux agents de donner une information plus complète aux contribuables.

Ce qui est moins naturel, c'est l'absence de volonté du Ministère et de ses administrations à dévoiler et mettre sur la table sa vision de l'organisation future des missions, de leur répartition entre les Administrations, des implantations des services sur le territoire, du volume d'emplois nécessaires à leur accomplissement et des conditions de travail de ses agents.

La doctrine de la séparation ordonnateur/comptable n'étant plus au goût du jour et après le transfert en 2004 du recouvrement de l'impôt sur les sociétés aux Impôts, l'arrivée du compte fiscal unique via Copernic laisse les portes ouvertes au transfert à terme du recouvrement des impôts des particuliers à la DGI.

Le schéma simplifié de l'administration fiscale reviendrait à une Direction des recettes : la DGI et une Direction des dépenses : la CP.

En ce qui concerne la gestion des collectivités, la Comptabilité Publique joue aujourd'hui son va-tout sur l'application **HELIOS**. Il s'agit d'abord de procéder au remplacement des applications existantes dans le secteur local (CLARA-DDPAC-IRMA et RCT, etc.), dont certaines sont plus qu'à bout de souffle, par un seul programme intégré. Il s'agit aussi de satisfaire à la pression des ordonnateurs, et d'éviter qu'ils ne finissent par choisir, massivement, un autre opérateur que la DGCP (agences comptables, dépendant directement de l'ordonnateur par exemple). Ce faisant, il faut peut-être aussi empêcher un départ à terme de la gestion des collectivités locales vers... une Direction générale du même nom, située au Ministère de l'Intérieur.

## LA REPONSE DE LA CFDT :

### D'AUTRES CHOIX SONT POSSIBLES

Nous demandons aujourd'hui, comme la CFDT l'avait fait en 2000, lors des discussions sur le projet 2003, que s'ouvre un débat global qui définisse clairement les missions, l'organisation des services en prenant en compte les conséquences des évolutions techniques et les emplois nécessaires à l'accomplissement de ces missions, en tenant compte du service public que nous voulons offrir, des conditions de travail des agents, sans oublier les conséquences de la RTT.

Pour la CFDT, les nouvelles technologies et, notamment Copernic, sont l'outil indispensable pour pouvoir maintenir un service public de proximité et de qualité.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place de Maisons de service public fiscales et financières en milieu rural et aussi en banlieue, calquée sur le réseau actuel du Trésor Public.

Internet et les centres d'appels téléphoniques ne sauraient suffire à répondre aux attentes des citoyens.

Les élus des collectivités et un grand nombre d'usagers ont plus que jamais besoin d'avoir à leurs côtés des interlocuteurs compétents.

Les Maisons de service public fiscales et financières pourraient, au-delà de leur champ propre, être le lien entre le citoyen et les autres administrations.

A la CFDT, nous ne sommes pas hostiles au décloisonnement des administrations.

Utilisons l'évolution technique pour améliorer l'offre de services au public et non uniquement pour détruire l'emploi public en laissant le champ libre au privé.

### LES REPONSES DE L'ADMINISTRATION

Les réponses qui nous sont apportées sont, au fil des ans, des volumes de suppressions d'emploi, décidés à priori par le gouvernement et justifiés à posteriori par des gains de productivité dans les administrations.

Ils s'accompagnent de restructurations des services et de disparitions d'implantations sur nos 4 départements.

#### *Les suppressions d'emplois d'ores et déjà annoncées :*

Départements	DGI		TRESOR*	DOUANES
	2004	2005	2004	2004-2005
<i>Dordogne</i>	<b>-6</b>	<b>-5</b>	<b>-6</b>	/
<i>Landes</i>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>0</b>	/
<i>Lot et Garonne</i>	<b>-7</b>	<b>-6</b>	<b>-7</b>	/
<i>Pyrénées-Atlantiques</i>	<b>-2</b>	<b>-4</b>	<b>-10</b>	<b>-102</b>

\* Pour le Trésor les chiffres sont issus de l'Outil de Répartition des Emplois (ORE)

***NB : les annonces de nouvelles suppressions budgétaires pour 2005 alourdiront ce bilan provisoire.***

D'autres restructurations de services pourraient intervenir. Après ceux de la Surveillance, les douaniers de la branche CO / AG pourraient être rapidement touchés. Pour la CCRF, la suppression des antennes de Bayonne et Marmande et leur rattachement sur le chef-lieu de département est toujours d'actualité !

Pour les agents, l'adaptation et l'investissement se traduisent par une perte de pouvoir d'achat entériné par le refus du gouvernement de négocier les salaires et par la promotion du salaire au mérite, via la réforme du système de notation.

Le désir affiché lors des restructurations d'avoir plus de souplesse dans les affectations et les restructurations en chaîne, conduira à une plus grande mobilité du personnel.

L'opacité entretenue, le refus d'afficher clairement l'organisation future du Ministère et des services, autrement dit l'absence totale d'un vrai dialogue social font l'affaire de l'Etat et de l'Administration. Certaines attitudes syndicales confortent cette situation.

L'Etat ne souhaite pas s'engager auprès de ses agents. Avoir les mains libres permet d'adapter sa politique d'emploi public et de décider de l'importance et des moyens attribués à telle ou telle mission.

L'administration ne veut aucune rigidité et contraintes pour réorganiser ses services car -c'est bien connu- ce qui fait l'affaire des agents ne fait pas forcément l'affaire de l'Administration.

La logique voudrait qu'un vrai dialogue social aboutisse à un équilibre entre les intérêts des uns et des autres.

### **L'ENGAGEMENT DU SIFA CFDT**

Le SIFA CFDT entend bien placer son action à ce niveau-là et se battre pour rechercher cet équilibre.

Encore faut-il accepter les évolutions, être acteur du changement au travers de propositions alternatives dans le souci du service public et de l'intérêt des agents.

On n'y arrivera pas si les agents et certaines organisations syndicales s'arc-boutent sur la situation actuelle en faisant du statu-quo et du rejet de tout changement, un principe et une méthode de défense de l'intérêt des agents et du service public.

Mieux vaut participer à une réforme surtout si elle est inéluctable et en atténuer les effets négatifs, plutôt que de la subir sans chercher à l'améliorer avec, comme seule compensation, la satisfaction morale de se dire «j'étais contre ! »

Le SIFA CFDT est un Syndicat des Finances et, de ce fait, défend les intérêts des agents des Finances, du Trésor, des Douanes, de la CCRF, des Impôts. Il est temps de dépasser les cloisonnements entre administrations des Finances et d'envisager en commun la défense de nos missions pour maintenir un service public fiscal et financier de qualité et de proximité sur nos quatre départements.



*Le 11mars, faire un autre choix*

***voter CFDT***

## Le 11 mars, élections en CAP

Au MINEFI aussi, l'année sera électorale. Tous les trois ans, vous votez pour désigner vos représentants dans les commissions administratives paritaires centrales et locales (CAPC et CAPL). Ce choix est doublement utile.

- D'abord parce qu'il confère aux organisations syndicales leur représentativité au niveau du MINEFI et des instances paritaires locales Finances ou directionnelles (CHS-DI, CDAS, CTPL, CTPD) et qu'il détermine ainsi le droit syndical qui leur est alloué.
- Ensuite parce les agents choisissent des élus nationaux ou locaux qui assurent la défense de leur carrière administrative (de la titularisation à la retraite, en passant par les mutations, les promotions, la notation, la discipline, le temps partiel).

**Ces élections sont donc l'occasion pour les équipes CFDT de tirer le bilan de 3 années de travail de terrain et de défense paritaire sans clientélisme. Nos militants nationaux et locaux, sollicitent vos suffrages comme une marque de confiance dans l'action équitable, transparente, et efficace de la CFDT aux Finances.**

# Assurance maladie

## Les objectifs de la CFDT pour la réforme

**Nouvelle garantie de soins, consolidation du financement socialisé, nouvelle organisation au cœur des revendications.**

L'objectif de la réforme doit viser une amélioration du système de soins et non un aménagement de la gestion des caisses d'assurance maladie. Cela passe par la construction d'une nouvelle «garantie de soins», qui revêt une triple dimension.

Toute la population doit bénéficier d'une couverture complète des soins indispensables, ce qui implique une généralisation de la complémentaire santé et du droit à la prévoyance. Les soins doivent être organisés autour des besoins des patients, ce qui signifie notamment une répartition géographique de l'offre de soins qui concilie qualité et proximité, un développement des réseaux de soins, la permanence et la continuité des soins, l'articulation ville-hôpital. Assurer la qualité des soins exige celle des pratiques professionnelles, la coordination des professionnels, leur formation, l'évaluation de leurs pratiques.

La réforme devra également consolider un financement socialisé reposant sur ce principe : chacun paie selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins. En l'absence de réforme, les plus modestes pâtiront du déséquilibre financier.

Il est également nécessaire d'instaurer une organisation faisant place à une délégation de mise en œuvre. Le contour de cette délégation ainsi que le rôle des partenaires sociaux peuvent évoluer par rapport à la situation d'aujourd'hui.

### **Bulletin d'adhésion à adresser à SIFA CFDT, Complexe de la République 64000 PAU**

Nom, prénom :

Administration :

Grade :

Echelon :

Indice :

Adresse :

J'adhère à la CFDT à compter du \_\_\_\_\_, date à laquelle je verserai ma première cotisation correspondant à mon indice de traitement et je bénéficie ainsi des services réservés à tous les adhérents CFDT.